

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIES CYCLABLES, DE LIENS
PIÉTONNIERS ET AUTRES PROJETS DE MOBILITÉ DURABLE –
NATURE MIXTE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste à réaliser diverses activités de mobilité active incluant des travaux d'aménagement de voies cyclables, de liens piétonniers, de stations pour vélos et autres activités de mobilité durable et universelle, le marquage, la construction de passerelles, de trottoirs, d'escaliers, de tunnels cyclo-piétons, l'aménagement de plantations, l'installation de signaux lumineux et de systèmes d'éclairage, le tout relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération.
- 2.** Le projet comprend l'octroi des contrats de services professionnels et techniques pour la préparation des plans et devis et la surveillance de chantiers ainsi que la réalisation des études sur la mobilité des personnes et des biens, les expertises de laboratoire et les autres services requis aux fins de la réalisation du projet.
- 3.** Le projet comprend également l'acquisition et l'installation d'équipements, de machinerie, l'embauche du personnel, la tenue de consultations publiques et autres communications, l'acquittement des frais requis à la gestion de projets, l'acquisition d'immeubles et de servitudes ainsi que le versement de contributions financières et de subventions requises aux fins de la réalisation du projet.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

5. Le projet décrit aux articles 1 à 4 est prévu à divers endroits sur le territoire de la ville, dans l'exercice de ses compétences de proximité et d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 29 526 000 \$.

TOTAL : 29 526 000 \$

Annexe préparée le 13 février 2025 par :

Jean-François Martel Castonguay,
Planification de l'aménagement et de
l'environnement